31e ANNÉE. — N° 141 | 5 CENTIMES LE NUMÉRO | SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1891

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

*Les abonnements se paient d'avance. — Joindre* **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

**ADMINISTRATION**

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

**L'Agence HAVAS**, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

**PUBLICITÉ**

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

*La publication des* **Annonces légales et judiciaires** *ae tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

*Cahors le 19 Décembre*

## LA FIN DE LA SESSION

La fin de la session aura été particulièrement chargée. On ne saurait, cette année, reprocher au Parlement de n'avoir pas « travaillé ». Le Sénat, aussi bien que la Chambre des Députés, n'a guère cessé de siéger depuis la rentrée, et ce n'est certes ni les longs débats, ni les orateurs qui ont fait défaut; ce serait à croire qu'en matière parlementaire l'éloquence ne craint pas le nombre des années.

L'avenir se prononcera sur la valeur du tarif des douanes que l'on finit de voter; mais qui pourrait prétendre qu'il n'a pas été examiné jusque dans ses moindres détails avec un soin scrupuleux ?

La défense des intérêts justement chers à telle ou telle région a fait surgir des lutteurs dont les noms jusqu'à présent n'avaient guère retenti dans l'enceinte du Palais-Bourbon ou celle du Luxembourg.

Une fois de plus, par exemple, la betterave aura démontré sa vertu oratoire, et beaucoup d'autres matières premières ou produits fabriqués auront avec elle partagé ce privilège.

Les défenseurs n'auront même pas manqué à une cause actuellement vaincue d'avance, celle de la liberté commerciale, et les discours de MM. Jules Simon, Challemel-Lacour, Tirard et plusieurs autres nous ont offert le spectacle toujours honorable d'une belle résistance. L'avenir procurera-t-il aux adversaires de la protection une prochaine revanche ? Ne sera-t-on pas obligé, à bref délai, d'apporter certains tempéraments aux tarifs de douane qui viennent d'être votés ? N'y a-t-il pas, par suite des nouvelles reçues de l'étranger, une certaine évolution qui se produit dans l'opinion publique ?

Ce sont là des questions qui déjà se posent plus ou moins pressantes, alors même que le nouveau tarif n'est pas encore promulgué. Mais ce qu'on ne saurait nier, c'est qu'en le votant conformément aux vœux très explicitement formulés par la majorité du pays lors des élections de 1889, la Chambre des députés s'est conformée à son mandat ; le Sénat n'a fait que la suivre dans cette voie, en accentuant encore la politique économique qui a été l'une des principales *platform* du scrutin d'alors.

Si l'activité du Parlement s'est manifestée par un effort considérable en ce qui concerne le tarif général des douanes, elle n'a pas été moindre à l'égard du budget. Rarement, à la Chambre des députés, on a discuté la loi de finances d'une manière plus approfondie. Jamais, à aucune époque, le budget n'a été l'objet d'un examen plus sérieux.

Aujourd'hui la Chambre des députés a terminé sa tâche et le Sénat vient de recevoir communication de la loi des finances.

Cette fois encore, il est un regret que l'on ne manquera pas d'exprimer au Luxembourg, c'est d'y voir arriver le budget à une époque aussi tardive.

Il y a certes quelque chose de fondé dans ce regret, d'autant plus qu'au Sénat il y a, en matière financière comme en matière politique, des hommes qui joignent une grande autorité à une longue expérience.

Cette année cependant comme les années précédentes, le Sénat fera bien de voter, fût-ce même avec regret, nous le répétons, le budget avant le 31 décembre.

Nous savons bien qu'à l'une des dernières séances de la Chambre des députés, M. de Douville-Maillefeu s'est écrié : « Les douzièmes provisoires, il faut en finir avec cette plaisanterie ; c'est un épouvantail pour les moineaux. »

La Chambre n'a pas partagé l'avis de M. de Douville-Maillefeu. Il fut une époque où, avec raison, elle ne recula pas devant les douzièmes provisoires. Mais, très justement, et avec un sens pratique dont il faut la louer, elle a compris quelle impression fâcheuse serait produite dans le pays par un retard qui, cette année, ne serait justifié par aucune cause sérieuse.

A plus forte raison en sera-t-il ainsi au Sénat. Les hommes politiques qui composent cette grande assemblée ne commettront pas la faute d'ajourner le vote du budget uniquement pour faire plaisir à MM. Chesnelong, Buffet, et quelques autres.

C'est en vain qu'on cherchera à faire vibrer en eux la corde toujours sensible « des prérogatives du Sénat ». Les républicains du Sénat sauront se dire une fois de plus que le rôle de l'assemblée dont ils font partie est beaucoup plutôt un rôle de gouvernement qu'un rôle d'opposition.

Ils peuvent, en outre, se rendre ce témoignage que, bien loin d'avoir laissé diminuer au cours de ces dernières années l'importance des fonctions sénatoriales, ils l'ont, au contraire, relevée et agrandie aux yeux du pays.

En plus d'une circonstance, le Sénat a exercé sur les affaires publiques une influence décisive. Ainsi en a-t-il été lors du boulangisme.

Il y a quelques jours encore, à la suite de l'incident Gouthe-Soulard, n'a-t on pas vu le Sénat prendre une initiative aussi vigilante que sage ?

N'est-ce pas l'ordre du jour voté par les 212 membres de la majorité républicaine du Sénat qui est, à cette heure, affiché, en même temps que le remarquable discours du président du conseil sur les murs de toutes les communes de France ?

Le Sénat, en votant le budget avant la fin de l'année, ne se diminuera donc pas. Il n'aura fait que subir un retard qui n'est pas sa faute ; il accomplira son devoir.

J. QUERCYTAIN.

## Nouvelles politiques

### A la Chambre

La commission du travail a décidé que la subvention de l'Etat sera accordée à tous ceux qui feront partie de la caisse des retraites. Elle sera égale au versement fait par les participants, sans pouvoir, dans aucun cas, dépasser par an et par tête, une somme déterminée. La somme ainsi fournie par l'Etat sera applicable dans une proportion à fixer ultérieurement à la création de la rente viagère et d'une assurance sur la vie.

* * *

La commission du budget a entendu le ministre de l'instruction publique au sujet d'un projet relatif à la création d'une caisse des musées.

La commission a adopté le principe de la création de cette caisse, mais elle a repoussé un des moyens proposés pour la constituer : le paiement d'un droit d'entrée dans les musées.

La commission a décidé, d'autre part, que les communes qui possèdent un musée participeraient à la caisse des musées.

* * *

L'accord avec le ministre des affaires étrangères, M. Millevoye posera, dans huit jours, sa question relative au conflit qui vient de surgir entre la France et la Bulgarie à l'occasion de l'expulsion d'un de nos nationaux.

* * *

M. Lafargue a déposé sur le bureau de la Chambre, un projet de loi abolissant le budget des cultes, le Concordat et les articles organiques; déclarant biens nationaux les biens dits de mainmorte, meubles et immeubles et les annexes industrielles et commerciales appartenant à des corporations religieuses, interdisant, sous peines à déterminer, à tout employeur collectif ou individuel d'ériger aucune chapelle particulière, ni de soumettre ses ouvriers, ouvrières ou employés, à aucune pratique religieuse ; affectant les 50 millions disponibilisés par la suppression du budget des cultes, au budget de l'instruction publique pour élever le traitement des institutrices et celui des instituteurs des écoles communales et pour procurer aux enfants des mêmes écoles des livres, des vêtements et des repas gratuits, et consacrant les propriétés ecclésiastiques ayant fait retour à la nation, capital et intérêts, à la création d'une caisse nationale de retraites, pour les vieillards et les invalides du travail.

### Au Sénat

La commission sénatoriale des finances a entendu MM. de Freycinet et Rouvier.

M. le ministre de la guerre a tout d'abord demandé à la commission de formuler un avis conforme aux décisions de la Chambre des dépu-

---

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 12

# LA LINDA

*ROMAN PARISIEN*

PAR

ALFRED SIRVEN

V

### Perplexités

Laura tendit la main à Antonin.

— Je vous remercie d'être venu, lui dit-elle avec une simplicité pleine de grâce.

— Vous n'aimez pas le monde ?... ah ! vous avez raison ! Mais je ne suis pas du monde, moi ; je suis très peu une femme. Vous verrez que je suis un bon camarade, très sincère, qui aime bien ses quelques amis et qui sera heureuse que l'homme qui lui a sauvé la vie prenne sa place parmi les meilleurs.

Puis elle parla à Antonin d'Antonin lui-même comme elle en eut parlé à Despujolles. Elle lui rappela en riant le jour où elle l'avait regardé de la scène et où il lui avait paru si maussade.

— C'était justice, dit-elle ; est-ce-que, devant le public, on doit s'occuper d'autre chose que de son rôle.

Elle sut mettre à son aise Antonin, d'abord fort troublé.

On causa musique, théâtre. Elle leur annonça qu'elle allait très probablement entrer au Théâtre-Italien. Pozzoli lui proposait un assez bel engagement. Elle n'avait guère d'estime pour ce directeur; mais elle se plaisait à Paris et voulait y rester. D'ailleurs, elle ne pouvait se passer de travailler — pour sa bourse et surtout pour son esprit. Son travail, son travail aimé, c'était la moitié de sa vie.

— A ce propos, dit-elle, Pozzoli, pour célébrer mon retour à la santé et ma rentrée aux Italiens, me donne, mardi prochain, une espèce de fête à St-Germain ; déjeuner dînatoire sur l'herbe, promenade aux Loges, etc. Je dois lui envoyer la liste de mes invités; je vous inscris le premier, monsieur de Bizeux... Oh ! vous n'allez pas me refuser ; c'est le cas de dire qu'il n'y aurait pas de fête sans vous.

Antonin s'inclina. Il fut convenu qu'ils iraient de compagnie à Saint-Germain, Despujolles et lui.

— Quelle adorable femme et quel bon enfant ! disait le docteur à Antonin en descendant l'escalier de la Linda. Vous verrez, avec elle on commence par être amoureux, et puis on se trouve heureux de rester ami.

— Je vous crois volontiers, disait Antonin.

Mais il sentait dans son cœur qu'il était plus que jamais épris, et il pensait en même temps avec désespoir que Laura ne l'aimait pas, qu'elle ne l'aimerait jamais.

VI

### La fête

Au jour fixé, un mail-coach où avaient pris place Antonin et Despujolles avec une vingtaine d'invités de Pozzoli, montait, au trot allongé de quatre chevaux noirs, l'avenue des Champs-Elysées.

On était au premier mardi de septembre.

Au loin, les cloches de Sainte-Clotilde bourdonnaient comme un essaim d'abeilles sous la hauteur grêle des flèches gothiques. Des femmes jeunes riaient bruyamment, juchées par plaisir tout en haut de la voiture.

Leurs rires, que le bonheur agitait, ponctuaient agréablement la solitude de l'avenue. Les grelots de bronze tintaient au cou des chevaux dans la gaieté du matin.

Et comme des sourires de lumière, de vifs éclairs jaillissaient des hauts platanes, des peupliers flexibles, des maronniers touffus du fond des massifs larges de calladiums groupés en corbeilles sur les pelouses.

Les arroseurs municipaux disposaient dans les contre allées, le long des bordures, leurs tuyaux articulés, une pluie blanche s'abattait sur les gazons tondus ras, et, parmi le rideau de fine rosée, un arc-en-ciel dansait, radieux.

Le mail-coach qui amenait à Saint-Denis Antonin et Despujolles ainsi que les invités de Pozzoli, arriva au pavillon Henri IV en même temps que le coupé de la Linda.

Laura portait un costume en toile des Indes grise ; la robe était brodée au plumetis et ornée de nœuds grenat ; la jupe un peu courte laissait deviner le bas de soie même nuance que les ornements et la courbe naissante d'une jambe fine de Parisienne ou d'Espagnole. Elle était exquise ainsi.

Elle donna la main à tous, mais à Antonin le premier, et lui présenta Pozzoli, l'amphitryon : robuste gaillard aux mains larges, aux doigts massifs, cheveux en brosse, barbe en éventail ; les yeux ronds, le nez recourbé en bec de vautour la bouche lippue.

Il apparaissait au premier abord, comme une expression vivante de la force et des appétits sensuels. Mais il montrait bientôt d'étranges ridicules ; il singeait avec les femmes les manières affectées du ténor Lauretto Mina ; il parlait toujours du bout des lèvres, et, quand il avait dit une de ces bêtises équivoques dont les filles qu'il fréquentait faisaient leurs délices, son rire artificiel se détendait à l'improviste et cascadait mécaniquement pour montrer des dents superbes mais fausses.

Il se teignait ordinairement les cheveux et la barbe, et les soirs de bal, il se mettait du rouge aux joues et du noir aux cils.

Tel était l'homme qui, au premier abord, déplut souverainement à Antonin, ainsi que Lauretto Mina, dont les airs efféminés et les mines prétentieuses faisaient, en effet, un constraste absolu avec les allures mâles et simples du gentilhomme breton.

(*A suivre.*)

tés en ce qui concerne le projet de loi relatif à l'approvisionnement des places fortes. On sait que le gouvernement partage les charges devant résulter du projet entre l'Etat et les villes intéressées.

M. de Freycinet a ensuite insisté auprès de la commission pour qu'elle veuille bien hâter l'examen du projet du budget pour 1892 afin qu'il puisse être voté par le Sénat avant la fin de l'année.

M. Rouvier, ministre des finances, entendu après M. de Freycinet, a renouvelé les instances du président du conseil en vue de la discussion et du vote du budget.

Plusieurs membres de la commission ont fait observer que le budget contenait une réforme très importante, celle des frais de justice, et les dispositions nouvelles introduites dans la loi de finances, et que la commission comme le Sénat, avaient bien peu de temps pour les examiner.

* * *

La première section du conseil supérieur de l'Assistance publique s'est réunie au ministère de l'intérieur.

La section a terminé l'étude préparatoire du projet relatif à la création de maternités départementales.

Ce projet a pour objet de donner aux femmes enceintes l'assistance dont elles ont besoin et d'assurer le secret absolu.

### La rentrée des jésuites

Quelques députés ont l'intention de questionner le gouverment au sujet de la rentrée des jésuites à l'Ecole de la rue des Postes, dont l'administrateur, le baron de Mackau, aurait donné sa démission.

A la suite de cette question, on déposerait un ordre du jour invitant le gouvernement à appliquer les décrets du 21 mars 1881.

* * *

M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a ordonnné une enquête pour vérifier la véracité de l'information publiée par les journaux, annonçant que douze pères jésuites habitent actuellement l'école de la rue Lhomond.

### Le travail dans les prisons

M. Salis, député de l'Hérault, doit déposer à la Chambre un projet de loi tendant à l'abolition du travail dans les prisons.

Il demandera, en outre, qu'une patente soit appliquée aux couvents et établissements de bienfaisance qui exploitent des travaux.

### Les vins espagnols

M. Riche, membre de l'Académie de médecine, directeur des expertises au ministère du commerce et M. Truc, publiciste, viennent de rentrer d'Espagne, où ils avaient été envoyés en mission par M. Roche, ministre du commerce, pour étudier la question des vins espagnols. Il résulte de renseignements particuliers pris par M. Truc et de renseignements techniques recueillis par M. Riche qu'en dehors de toute addition d'alcools allemands, la moyenne des vins espagnols est de 12 à 13 degrés. Quelques rares échantillons atteignent 16 et même 17 degrés.

Les rapports de MM. Riche et Truc, conviennent des renseignements qui serviront à examiner en toute connaissance de cause les propositions espagnoles relatives au nouveau tarif des douanes.

# CHRONIQUE LOCALE
## ET REGIONALE

ARMÉE

Notre compatriote, M. Dufour, sous-lieutenant au 126e de ligne, est promu au grade de lieutenant et maintenu au corps.

M. Dufour est le fils du sympathique directeur de la Ferme-Ecole du Montat.

Toutes nos félicitations.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental, dans sa séance du 17 courant, s'est occupé de diverses affaires intéressant l'enseignement primaire.

Nous relevons aujourd'hui la principale :

Le Conseil départemtal a maintenu l'opposition formée par M. le Maire de Thédirac à l'ouverture de l'école privée de filles de cette commune.

ACTE DE PROBITÉ

Les agents Balmes et Romec ont trouvé dans la rue du Portail-Alban une broche en argent avec pierre bleue écumée.

Ils la tiennent à la disposition de la personne qui l'a perdue.

BANQUET DES PÊCHEURS A LA LIGNE

Nous apprenons, au dernier moment, que le samedi, 9 janvier prochain, aura lieu un grand banquet de pêcheurs à la ligne, sous les auspices de la Société de pisciculture du Lot.

On nous assure que les adhésions atteignent déjà le chiffre de cent.

LA RUE BLANC

Construite latéralement à la façade nord de l'école normale d'institutrices depuis quatre ou cinq ans, la rue Blanc n'est pas encore empierrée, aussi n'est-ce qu'un immense bourbier dans lequel il serait imprudent de s'engager.

Les habitants du faubourg de Cabessut, tout comme d'ailleurs ceux de la ville, ne peuvent utiliser cette voie de communication qui relie l'avenue Rouziès à la rue de la Croix et éviter ainsi le parcours jusqu'au tournant sur la place de la Croix.

Comme nous sommes dans une saison bien propice pour faire exécuter des travaux d'empierrement et que l'achèvement de la rue en question procurerait du travail aux ouvriers, nous formons des vœux pour que l'administration municipale décide cet achèvement sans tarder davantage. Nous comptons sur sa bienveillance habituelle.

CHEMINS VICINAUX

M. le Préfet du Lot, publie l'arrêté suivant :

Vu la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux ;

Vu l'instruction de M. le Ministre de l'Intérieur, du 24 juin 1836, les circulaires du même Ministre, des 16 mai 1837 et 13 juin 1838, et celles de M. le Ministre des Finances, des 12 septembre 1836 et 14 juin 1838;

Vu les articles 883 et suivants de l'instruction générale du 20 juin 1859,

Vu le règlement du 1er mai 1872, pour l'exécution de la loi précitée du 21 mai 1836 ;

Vu la circulaire n° 59 du Directeur Général de l'administration des Contributions directes du 6 novembre 1844 relative à l'instruction des états de cotes irrécouvrables en matière de prestations :

Vu l'article 2 de la loi du 21 juillet 1887;

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 17 août 1891, autorisant les communes du département à s'imposer, en 1892, 3 journées de prestations en nature et 5 centimes spéciaux pour concourir aux travaux des chemins vicinaux;

Considérant que les rôles de prestations en nature de 1892 sont confectionnés et rendus exécutoires ;

Il importe d'en prescrire la publication immédiate, pour que l'ouverture des travaux puisse avoir lieu dans un temps favorable à leur bonne exécution.

Nous lisons dans la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour :*

Nous recevons de Figeac la notice nécrologique suivante :

La ville de Figeac vient de faire une grande perte en la personne du colonel d'artillerie en retraite, M. Jacques-Alexandre de Fleurans, qu'une congestion pulmonaire greffée sur l'épidémie régnante, l'influenza, enlevait, vendredi dernier, après quelques jours de maladie, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Après de brillantes études faites au collège de Figeac, le jeune de Fleurans entra, en 1827, à l'âge de 18 ans, à l'école polytechnique, et, à sa sortie de l'école d'application de Metz, il fut envoyé en Algérie où il fit deux campagnes et reçut une blessure au combat de l'Habra. Sa bravoure dans cette action lui valut la croix de la Légion d'honneur. Nommé capitaine au 5e régiment d'artillerie, sous les ordres du duc de Montpensier, Jacques de Fleurans alla tenir, en 1848, garnison à Strasbourg où il épousa l'année suivante la fille du général vicomte de Castex, qui commandait la division. En 1854 il fut chargé d'organiser, en qualité de major, le régiment d'artillerie de la garde impériale que l'on créait à Versailles, où il resta jusqu'en 1858. Il retourna ensuite à Strasbourg comme directeur de l'école d'artillerie de cette ville avec le grade de lieutenant-colonel. Devenu quelque temps après colonel, il fut nommé directeur de l'arsenal auquel on donnait à ce moment un grand développement. Ses aptitudes spéciales de bon administrateur lui valurent, en 1868, l'honneur d'être appelé à la direction générale des Poudres et Salpêtres à Saint-Thomas-d'Aquin à Paris, où la limite d'âge vint l'atteindre l'année suivante. La croix de commandeur de la Légion d'honneur couronna sa carrière militaire brillamment remplie.

Rentré dans la vie privée, le colonel de Fleurans vint se fixer dans sa ville natale, à Figeac. L'activité dévorante de sa nature, la droiture de son caractère, ses sentiments religieux lui gagnèrent bientôt l'estime, le respect et l'affection de ses concitoyens.

Sa fin a été comme sa vie très chrétienne.

Il voulut recevoir les derniers sacrements des mains de M. l'archiprêtre de St-Sauveur dont il resta toujours l'ami et un coopérateur dévoué dans les œuvres de charité et d'éducation chrétienne.

### Gourdon

Notre dernière foire, qui, par une coïncidence des plus fâcheuses, se tenait le même jour que celles de Souillac, Labastide-Murat et Lavercantière (Lot), Groléjac et Carlux (Dordogne), n'a pas été très importante ; les divers marchés étaient peu approvisionnés, et il s'y est traité peu d'affaires.

Espérons que la foire, dite des Rois, qui se tiendra le 7 janvier prochain, dédommagera le commerce gourdonnais des pertes sensibles qu'il a éprouvées par suite du fiasco de la foire dernière.

* * *

LE PARICIDE DE LASGARRIGUES

Malgré les présomptions et les témoignages accablants qui pèsent sur lui, Elie Fourastié continue à nier le crime dont il est inculpé.

### Luzech

M. Bergon, membre du conseil général, a été élu, dimanche, président de la Ligue républicaine de Luzech.

COUR D'ASSISES DE TARN-ET-GARONNE

# AFFAIRE SOUCHARD
## RECEVEUR MUNICIPAL
*Détournements et falsifications d'écritures*

*Audience du 17 décembre*

**Interrogatoire de l'accusé**

Le Président. — Vous avec connaissance de l'accusation des détournements et des faux qui vous sont reprochés ?

R. — Je n'ai jamais considéré ces opérations comme constituant des faux.

Le président rappelle les conditions dans lesquelles se fit la nomination de Souchard ; c'est le receveur général de l'époque qui le fit nommer. Trente personnes ambitionnaient cette fonction.

D. — Quels étaient vos besoins et vos appointements ?

R. — Je n'avais aucun besoin personnel. Je ne me suis pas approprié cet argent. Je n'avais pas net 5,125 francs, il y avait les charges.

D. — En 1875 vous sortiez du régiment, maréchal-des-logis chef, après avoir été employé au Paris-Lyon-Méditerranée, où vos étiez entré à 17 ans, en sortant du collège d'Annonay. Quelle situation avaient vos parents ?

R. — Propriétaires.

D. — Cultivateurs-propriétaires modestes. Vous avez un frère qui occupe une fonction honorable.

Le président passe en revue la vie de Souchard, qui répond très simplement aux questions qui lui sont adressées, et qui ont rapport à son mariage; elles n'ont aucun intérêt pour l'affaire.

D. — De quelle manière avez-vous été amené à commettre les détournements.

R. — Je fus mis en rapport en 1882 avec le directeur du Crédit de France et je perdis mes économies 8,800 francs dans le krach de ces actions.

Me Buffa lit des lettres, d'avril 1882, relatives à la baisse de ces actions.

Le président dit que les premiers détournements sont du moins d'octobre 1881.

R. — J'ai commencé à puiser dans la caisse


J. HETZEL ET Cie, ÉDITEURS 18, RUE JACOB, Paris

## Bibliothèque d'éducation et de récréation

### ÉTRENNES 1892

**MISTRESS BRANICAN**
PAR JULES VERNE

Un volume in-8, illustré par Benett, de 83 dessins 2 cartes et 12 planches en couleurs broché ; 9 fr. — Cartonné : 12 fr. — Relié : 14 fr.

Jamais le célèbre conteur n'entassa plus de situations palpitantes que dans ce récit émouvant, d'un bout à l'autre, et qui contient tous les éléments du drame du sentiment. Aussi, les fidèles lecteurs de Jules Verne voudront-ils faire à sa suite cette excursion nouvelle à travers le Pacifique et les régions australiennes, hier presque inconnues, et aujourd'hui en plein mouvement de civilisation ; au drame humain, dont l'intérêt ne fléchit pas un seul instant, se mêle, d'une façon saisissante, le drame incessant de la nature. Encouragés par le bon accueil fait aux *coloris* typographiques innovés dans la précédente œuvre de Jules Verne, *César Cascabel*, les éditeurs ont voulut renchérir encore sur leur premier essai ; ils ont augmenté le nombre des couleurs, tout en s'astreignant à ne pas dépasser les limites qu'impose le goût en ce genre d'impression.

**AVENTURES DE TERRE ET DE MER** Par Mayne-Reid

Un volume grand in-8, 200 illustrations, par Riou, Ferat, Bentt, J. Davis. Broché : 10 fr. — Cartonné, 13 fr. — Relié, 15 fr.

Avoir, en un seul volume, huit des meilleurs récits du capitaine Mayne-Reid, est une bonne fortune sur laquelle il serait oiseux d'insister, surtout lorsque le recueil qu'ils forment est illustré par des artistes comme Riou, Ferat, Benett. En offrant à sa clientèle ce bouquet littéraire : Le *Chef au bracelet d'or*, la *Sœur perdue*, les *Émigrants du Transwaal*, les *Planteurs de la Jamaïque*, les *Deux Filles du Squatter*, le *Désert d'Eau*, le *Petit loup de Mer*, la *Montagne perdue*, la maison Hetzel reste dans sa tradition de vulgarisation des chefs-d'œuvre contemporains. Parmi les surprises de la librairie actuelle, celle-ci est une des plus complètes et des plus heureuses, et on ne peut douter qu'elle sera accueillie, comme elle le mérite, avec la plus grande faveur.

**LES CONTES DE L'ONCLE JACQUES**
Par P.-J. Stahl

Un volume illustré par Schuler, Roux, Adrien Marie, Geoffroy, Henriot, etc. Broché : 7 fr. — Cartonné : 10 fr. — Relié : 11 fr.

Le nom Stahl, écrivain charmant entre tous, est à jamais attaché à la *Bibliothèque d'Education et de Récréation*. Les lecteurs retrouveront dans les *Contes de l'Oncle Jacques* les mêmes inimitables qualités, et cette perfection de style, cette morale familière, aimable et sûre, qui ont assuré à P.-J. Stahl une place à part dans la littérature contemporaine. Ces *Contes* seront aussi recherchés, aussi admirés que les *Quatre Peurs de notre général*, *Maroussia*, les *Contes et Récits de morale familière*, les *Quatre filles du Dr Marsch*, et tant d'autres livres dus à la plume d'un homme qui fut et restera l'un des esprit les plus fins et les plus honnêtes de son temps.

**AXEL EBERSEN**
Par André Laurie

Un volume in-8, illustrations de G. Roux. Broché : 7 fr. — Cartonné : 10 fr. — Relié : 11 fr.

Cette vie de collège en Suède sera un succès de plus à ajouter à tant d'autres. Tout en nous dévoilant les curieuses mœurs scolaires de la Suède, depuis l'humble école villageoise jusqu'à la célèbre université d'Upsala, André Laurie — cela n'étonnera aucun de nos lecteurs qui ont déjà goûté à ses œuvres délicates et substantielles — André Laurie a écrit un roman qui ne cède à aucun comme intérêt et comme charme. Le mot d'idylle ne serait pas déplacé pour exprimer l'impression qui persiste dans l'esprit et le cœur, une fois le livre fermé. La réputation d'André Laurie n'est plus à faire, et, sous cette rubrique spéciale ci-dessus, *la Vie de collège dans tous les pays*, on sait à quel interessants et instructifs récits il a attaché son nom. *Axel Ebersen* ne le cède en rien aux précédents volumes, et ont peut être certain qu'il rencontrera près du public, la même faveur marquée. D'ailleurs, tous les regards, aujourd'hui tournés vers le Nord, lui donne une actualité incontestable, et, en dehors de sa grande valeur intrinsèque, les circonstances présentes en feront un des livre le plus recherchés de l'année.

**LES ADOPTÉS DU BOISVALLON**
Par Henry Fauquez

Un volume in-8°, illustrationde Philippoteaux. Broché : 7 fr., cartonné : 10 fr. relié : 11 fr.

Aux jeunes gens et jeunes filles que peut intéresser un récit plein d'émotion et de tendresse, nous conseillerons en toute confiance la lecture du livre d'Henry Fauquez. Dans un cadre charmant, c'est une histoire des plus édifiantes que celle *Adoptés du Boisvallon* et racontée d'une façon aussi touchante que gracieuse. Ces deux enfants, garçon et fille, recueillis dans un presbytère, pauvre pour trop de charité, se corrigent, à force de gratitude et de bons exemples malgré leur déplorable éducation première. Livre excellent, et bien digne de cette *Bibliothèque d'Éducation et de Récréation* où tout se tient, et sans déchoir jamais.

**MAGASIN ILLUSTRÉ**
D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

Tomes 53 et 54 volumes gr. in-8° illustrés de 200 dessins. Chacun broché : 7 fr. cartonné : 10 fr. Relié : 13 fr.

Cette publication périodique, qui a pris une si grande place dans les familles, conserve, depuis vingt-sept ans, la même supériorité littéraire. C'est de là que sortent la plupart des beaux livres annuellement publiés par la maison Hetzel. On sait que ce recueil est le seul qui ait été jamais couronné par l'Académie française. La perfection y est une réelle habitude, et la mémoire de son fondateur, P.-J. Stahl, n'y est point oubliée. Vingt-sept ans de durée, c'est un titre de noblesse et une preuve irréfutable des saines et fécondes traditions de la Maison.

*Mrs. Branican*, de Jules Verne ; *Axe Ebersen*, d'Adré Laurie ; *Les Exploits de Mario*, de P. Perrault ; *Blanchette et Capitaine*, de J. Anceau, en même temps que de nombreuses variétés dues à des écrivains tels que Legouvé, de l'Académie ; Ad. Racot, Ch. Cavinet, L. Sevin, F. Dupin de Saint-André, J. Lermont, Ed. Grimard, etc., forment la partie littéraire de ce *Magasin* à laquelle ne cède en rien la partie artistique confiée à des dessinateurs hors ligne, tels que G. Roux, J. Geoffroy, L. Benett, Frœlich, etc.

justement par prendre 7 à 8 cents francs qui me manquaient pour cela et j'ai été pris dans l'engrenage, dans l'unique but de rattraper mes pertes, et avec la ferme intention de restituer, ce que j'ai fait pour une partie.

Souchard dit que *son découvert est peut-être de 300,000 fr., mais qu'il n'a pas détourné cette somme. Une partie reste à régulariser dans les dépenses et les recettes administratives.*

D. — Vous avez laissé la caisse avec 10,000 fr. et il y avait à payer 130,000 fr. Vous souvenez-vous quel était l'état de la caisse quand vous l'avez prise ?

R. — Je ne puis m'en souvenir.

R. — La perte faite par moi dans les opérations de bourse est d'environ 200,000 fr. La différence est formée par la valeur des titres achetés et mes emprunts personnels. J'opérais des achats pour les tiers, en faisant pour eux des opérations de bourse. Ces opérations se faisaient avec la maison Portal et la Société générale.

D. — Vous procédiez au nom de Mme Julien, qui ne se doutait pas des opérations considérables que vous faisiez. — Il y aurait eu un mouvement de 2,500,000 fr. à la Société générale sous le nom de cette dame, qui vous avait donné une procuration.

R. — Avec quelques mille francs, on peut opérer sur ces chiffres-là. Je compte rembourser avec des délais et avec l'aide de ma famille.

D. — A qui devez-vous ?

R. — A mon beau-père 5,000 fr., à ma tante 21,000 fr. Je dois environ 80 ou 85,000 fr. à mes amis.

D. — Ceci doit être ajouté au déficit, moins la valeur de la maison qui représente 20,000 fr., déficit qui se porte à 365,000 fr. environ, non compris le cautionnement 35,000 fr. prêté par M. Desfourniels. Comment pourrez-vous rembourser ?

R. — Ce chiffre de découvert doit se diminuer d'une somme qui est représentée par des recettes fictives pour apurer les comptes, et des dépenses qui n'ont point été passées en écritures ; pièces que je ne pouvais produire, parce qu'elles sont irrégulières.

M. le président rappelle la scène qui a amené la découverte du pot aux roses et qui viendra dans ces débats. Le trésorier a constaté le déficit.

R. — Moins le chiffre des opérations irrégulières.

D. — M. Dardenne et M. Ebrard sont venus le matin commencer la vérification et revenus le soir. Entre les deux, vous avez produit deux pièces fausses.

Elles ne sont pas fausses. Ce sont des mandats récapitulatifs pour double emploi. Elles n'ont pas été produites pour la comptabilité régulière, elles se trouvent dans une liasse ; ce sont des memento qui ne vont pas à la Cour des Comptes; elles étaient signées par moi, le maire, et M. Seignouret ; c'était la totalisation des sommes touchées par M. Seignouret.

Me Buffa explique que M. le président ne connaît pas le système de défense de l'accusé et qu'il est nécessaire de le laisser s'expliquer.

D. — A propos du mandat signé Landou il y avait une tache d'encre.

Cette tache était fortuite.

D. — M. Landou n'était plus adjoint. Vous aviez des mandats que vous vouliez produire ?

R. — Non.

D. — Arrivons au livre de détail. Aviez-vous versé les sommes inscrites sur ce livre au compte du Crédit foncier?

R. — C'est un aide mémoire seulement. C'est un jeu d'écriture, une irrégularité, un désordre, qui est plus tard régularisé; d'ailleurs, ces livres ne sont pas produits à la Cour des Comptes. Je n'avais pas d'intention frauduleuse. D'ailleurs, il y a lieu de ramener le chiffre du déficit réel dû à la commune à moins de 200,000 fr.

*Le Président* lit les précédents interrogatoires où Souchard a reconnu certaines altérations.

*Souchard* fait alors observer que le livre de détail est un livre de première écriture dont on peut se dispenser. Les comptes sont adressés à la Cour avec pièces justificatives. L'inspection des finances n'a jamais réclamé ce livre de détail.

D. — Si on compare les versements aux maisons de banque et les détournements annuels, on trouve qu'il concordent.

R. — J'ai pu me servir d'une partie des fonds de ma caisse, mais je n'ai pas détourné les sommes dont on me parle. D'ailleurs, dans ces chiffres, il y avait des opérations pour des tiers.

*Le Président* énumère les détournements et les versements qui prouvent que, dans certaines années, Souchard avait diminué les déficits, sans doute à la suite de bonnes opérations.

*Souchard* réplique qu'en effet, il faut bien tenir compte des titres achetés au porteur. Je ne faisais pas de pertes dans ces opérations.

D. — N'auriez-vous pas été aidé par quelqu'un dans ces opérations ?

R. — Par personne.

D. — M. Rincazeaux n'aurait-il pas fait d'opérations avec vous ?

R. — Non, monsieur, nous avions d'excellents rapports ; ses opérations sont étrangères aux miennes et les miennes aux siennes.

D. — D'après les comptes d'une maison de banque, les opérations Rincazeaux ont commencé avant les vôtres.

R. — J'espérais mieux réussir. Il m'avait servi d'intermédiaire pour une somme de 2,000 fr., que je devais envoyer à la maison Hurth, pour transiger pour lui avec elle.

D. — Si on vous avait laissé faire, auriez-vous pu vous libérer ?

R. — Au moyen de ma famille et d'amis, je comptais pouvoir le faire.

D. — Vous avez frappé à toutes les portes ?

R. — J'ai des parents fort riches et j'aurais obtenu d'eux des aides. Je n'ai jamais eu d'intention frauduleuse. Je regrettais d'avoir détourné ces fonds, mais je voulais rembourser.

D. — En 1889, il y avait atténuation de déficit ; depuis elle a continué, mais dans proportions minimes. Pourquoi alors continuez-vous vos opérations ?

R. — C'est pour des tiers. Depuis mon arrestation j'ai demandé que les titres achetés pour des tiers soient remis aux propriétaires — on n'a pas voulu.

D. — Précisez votre système de défense. Il y a un déficit de 200,000 fr. environ que vous reconnaissez.

R. — Oui. J'espère le couvrir, grâce à mes parents.

D. — Vous leur devez 25,000 francs.

R. — Je les ai versés à la caisse et j'ai tenté d'emprunter dans le même but.

D. — Vous dites que vos majorations, additions, mandats, etc, sont tout simplement des jeux d'écriture ?

R. — Oui, Monsieur le Président.

*Me Buffa* fait observer que le système de Souchard n'est pas suffisamment élucidé. Tout est-il à sa charge ?

D. — Précisez.

R. — La différence représente des crédits effectués sans crédits correspondants et des recettes constatées sur des titres erronés. Quand aux dépenses, elles étaient inspirées par l'administration.

Lorsque les crédits n'existaient pas, on me donnait ordre de payer et je payais sans passer écriture.

*Souchard* indique que le chiffre des irrégularités s'élève à plus de cent mille francs.

On avait emprunté à la maison Lacaze et on ne pouvait pas faire figurer cette opération. L'emprunt était irrégulier.

D. — Il y a eu, en effet, à ce moment, depuis 1880, des emprunts. Quel en est la cause ?

R. — Pour payer des dépenses pour lesquelles il n'y avait pas de crédit. La caisse était à sec. Il fallait donc faire des majorations de dépenses et des atténuations de recettes, puis dissimuler cette opération.

D. — Les emprunts de la maison Lacaze ont commencé presque aussitôt que votre nomination.

R. — Oui.

D. — M. Lacaze a dit qu'il prêtait, non à la ville, mais à M. Bergis.

R. — J'ai remis des obligations à M. Lacaze. M. le maire me dit de lui porter des obligations de la ville de Montauban.

*Me de Sal* explique que Souchard dit les choses les plus inutiles et oublie les plus essentielles.

*Souchard.* — J'ai payé des dépenses irrégulières, sans mandats, sans crédits ouverts. On m'a retiré ces pièces et on m'a laissé les reçus Lacaze en échange.

On m'envoie pour 60,000 francs de dépenses à payer. Je paie, et on me donne en échange les reçus Lacaze, qui sont retirés plus tard.

Un autre mandat de 70,000 francs sur l'instruction primaire est employé de la même façon.

Les dépenses irrégulières n'ont pas été régularisées. On payait à des gens qui arrivaient avec des lettres et des mandats. J'ai protesté, mais j'ai dû payer et m'incliner. Mes défenseurs en donneront les preuves.

Ces choses se sont souvent passées ainsi, notamment une fois pour 60,000 francs ; plus tard pour 30,000 francs, etc...

*Me de Sal.* — L'interrogatoire doit porter sur ce point ; nous ferons la lumière.

*Souchard.* — J'ai payé sur des lettres qui représentent les paiements effectués.

*Me de Sal.* — Nous communiquerons les pièces.

*Souchard.* — J'ai payé ainsi pour les fontaines de Planques, le pont des Consuls, etc. On me disait : nous régulariserons cela ultérieurement.

### Audition des témoins

1er TÉMOIN. — *M. Dardenne*, trésorier-payeur général, raconte que le 15 juin, dès son arrivée, le préfet et le maire lui parlèrent du receveur municipal. Il fut délégué par un arrêté de M. le maire pour faire une vérification, et, après un premier examen, les écritures et la caisse furent trouvées exactes.

M. Dardenne fait une longue théorie des moyens employés par les comptables infidèles. Au moment de terminer la vérification, un chiffre gratté attira l'attention des vérificateurs. C'est là ce qui amena la découverte des altérations d'écriture et des mandats faux.

En 1886, l'inspection des finances n'a rien vu, sans doute, le comptable avait eu le temps de se mettre à couvert par des mandats faux ou fictifs.

Sur la demande du président, le trésorier général indique les livres obligatoires. Quant au livre de détail, il est imposé par une ordonnance ministérielle. Ce n'est que dans les petites communes qu'on peut s'en dispenser.

Quand Souchard se vit pris, il dit : « J'ai fait de mauvaises affaires : qui n'en fait pas aujourd'hui ? »

Les signatures n'étaient pas fausses, les mandats étaient grattés et surchargés.

Me de Sal. — Les pièces Seignouret et Labal auraient-elles pu faire illusion à la Cour des comptes ?

Le témoin. — A la rigueur, oui.

Me de Sal. — Ces pièces-là ne pouvaient pas servir à produire un détournement.

Le témoin. — Elles les cachaient.

Me Buffa. — Ces mandats portaient-ils ce titre : Mandat récapitulatif?

M. Dardenne. — Je ne m'en souviens pas. Souchard m'a remis toutes les pièces et j'y ai trouvé ces mandats.

Le Procureur général. — Dans un interrogatoire, Souchard a reconnu avoir falsifié ces mandats pendant l'heure du déjeuner.

Souchard. — Rien que les dates. Ils portent la mention : en remplacement des mandats antérieurs. Je les présentais à l'appui d'une comptabilité. Je reconnais, d'ailleurs, le déficit.

Cette déposition se termine par l'exhibition des registres de comptabilité.

2e TÉMOIN. — M. Ebrard, ancien fondé de pouvoirs à la Trésorerie générale, qui remplissait par intérim les fonctions du trésorier général au moment de la découverte de l'affaire Souchard. — J'avais en M. Souchard la plus grande confiance, ayant été son collègue à la Trésorerie générale pendant 5 ans. Les vérifications faites par moi antérieurement à 1891, ne relèvent rien d'anormal ; il est vrai qu'ayant une pleine confiance, ces vérifications n'étaient point très approfondies.

Le témoin répète à peu près la déposition précédente sur la vérification dernière qui amena la catastrophe.

M. Ebrard donne les meilleurs renseignements sur Souchard, qui disait avoir 20,000 francs lors de son installation ; ce qui lui faisait, avec ses appointements, 7 à 8,000 francs. Les livres étaient parfaitement tenus.

M. le Procureur fait remarquer que dans le mandat signé Landou, et tâché sur la signature, c'est la fin du nom qui disparaît, ce qui pourrait faire croire qu'il est signé par M. Lambret, adjoint.

Sur la demande du président, M. Ebrard dit que Souchard a fait des opérations de Bourse au comptant.

Il m'a demandé des avances pour la commune, au nom des centimes communaux. Dans ces cas, nous exigions une lettre pour nous couvrir. Ces demandes de fonds se produisaient en décembre et en mars, avant la clôture de l'exercice. Ces avances étaient destinées à masquer les déficits.

M. Ebrard énumère les livres nécessaires aux comptables municipaux. Dans un d'eux, on constate que les recettes étaient diminuées et les dépenses majorées pour masquer le déficit dans le 1er trimestre.

Souchard interrogé, voit une surcharge sur l'octroi; ce document n'est qu'un relevé de ses livres, il n'a point d'importance.

*M. Dubéchot* l'expert désigné pour mettre un peu de lumière dans la comptabilité de Souchard est le fondé de pouvoirs du trésorier général.

D'après l'expert, le système employé par l'accusé consistait à produire à la fin de l'année son compte de gestion exact après que, dans le courant de l'exercice, il avait commis soit des erreurs, soit des altérations, soit des dépenses fictives ou irrégulières.

Ces atténuations et majorations se balançaient en fin d'année et ne changeaient nullement le total général.

Souchard explique, par des exemples, le jeu d'écritures avec une très grande lucidité. L'accusé s'appuie toujours sur ce fait que, dans la commune, des irrégularités dans l'établissement des mandats ou dans les dépenses se produisaient souvent, et que le comptable ne voulait pas se trouver à découvert devant une vérification de l'inspection des finances.

« On semble vouloir me reprocher, dit Souchard, toutes ces opérations totalisées qui produiraient tant des millions, tandis qu'on ne me reproche que 300,000 de déficit. »

J'ai emprunté 200,000 francs à la caisse et je veux les rembourser.

La preuve, c'est que le déficit saute aux yeux. Les premières opérations sont des altérations imposées par l'administration.

M. Dubéchot prend à son tour un exemple et prouve sur un chapitre relatif au Crédit Foncier que les atténuations sont de 20,000 francs au-dessous des majorations.

Souchard. — Il peut se faire que des dépenses irrégulières de 20,000 francs ont été payées avec la différence.

M. Dubéchot. — Il se peut faire que, dans le nombre de falsifications, certaines aient pu masquer des opérations irrégulières, mais cette hypothèse ne change rien à la quantité d'altérations.

M. le Président. — Il ne s'agit pas de cela, mais de savoir si Souchard a, oui ou non, fait des altérations pour dissimuler ses détournements.

Un incident se produit entre l'accusation et Souchard. Le procureur essaie de pousser celui-ci dans ses derniers retranchements, mais l'accusé ne se laisse pas démonter.

Un juré demande à voir les livres de détail.

Ils ne sont ni côtés ni paraphés, dit Souchard, et quant à ma signature *ne varietur*, apportée dans la prison, je n'avais pas le moyen de contrôler.

D'après Souchard, l'expert aurait ajouté certaines sommes pour faire cadrer ses chiffres.

Le président se décide à activer l'examen des divers chefs d'accusation qui se ressemblent tous Les 300 altérations sont énumérées et rapidement passées en revue.

Le président remercie M. Dubéchot de la lucidité de son rapport.

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 12 au 19 décembre 1891

*Naissances*

Tournier Antonia, rue des Pénitents, 3.
Barthe Louis, à la Marchande.
Lavergne Ernest, rue St-Georges, 11.
Alayrac Jeanne, rue Feydel, 12.

*Décès*

Lebreil Antoine, cultivat., 40 ans, aux Durands.
Récès Guillaume, 61 ans, boul. Gambetta, 125.
Labourianne Jean, 61 ans, rue Pierre de Bernis.
Jouclas Marie, 68 ans, ve Vincent, rue Fouillac.
Buffet Victorine, 49 ans, ve Balitrand, rue Daurade, 10.

### Musique du 7me de ligne

PROGRAMME du 20 DÉCEMBRE

de **3** heures à **4** heures du soir

(*Allées Fénelon*)

| | |
|---|---|
| Carlepont (allegro) | Sellenick |
| Poète et Paysan (ouverture) | Suppé |
| Bella (mazurka) | Waldteufel |
| Guillaume Tell (Rossini) fant. par | Kelsen |
| Echos du Quercy (mosaïque) | Kelsen |


## Elles agissent de suite !

Clermont-sur-Sauldre (Cher), le 27 janvier 1891. — J'avais de violets maux d'estomac, de mauvaises digestions et la respiration gênée. Quoique je ne prenne vos bonnes **Pilules Suisses** que depuis quelques jours, je me sens énormément mieux, et d'ici à peu de temps, tout mal aura disparu.

(Sig. lég.) Pierre LAUBRET.


## *REVUE HEBDOMADAIRE*

Les affaires sont très restreintes, la tendance est toujours satisfaisante l'argent est abondant et il est probable que le marché continuera à faire preuve de fermeté. Le calme actuel est bien naturel après la période d'agitation que nous venons de traverser.

Le 3 0/0 est à 90,15 ex-coupon.

Le Crédit foncier conserve son avance à 1235.

Les obligations foncière et communales ont toujours un bon courant de demandes.

La Banque d'Escompte est plus ferme à 397, 50.

La Banque de Paris est à 718,50 on sait qu'elle est intéressée dans l'emprunt Espagnol.

La Société Gle continue à montrer une grande solidité.

Le Crédit Lyonnais est à 787.50 avec une bonne tendance.

Le Crédit Mobilier est à 165. Il a obtenu d'un groupe financier une avance de 5 millions qui lui permet de choisir son moment pour se créer des disponibilités. Nos grands chemins restent ferme. Les obligations des chemins de fer économiques ont rapidement regagné leur coupon.

Les actions des chemins de fer méridionaux qui rapportent 36 fr. sont en passe de regagner leurs anciens cours.

Les fonds étrangers sont assez bien tenus.

L'Italien est en vive reprise à 91.

L'Extérieure est assez ferme grâce à l'imminence de l'emprunt intérieur. Les fonds Russes ont un marché très suivi.

Le Portugais reste lourd à juste titre. En Banque, les obligations Porto-Rico sont à 180. On annonce le paiement du coupon du 1er janvier.

L'obligation Linarès à Alméria est à 181.25.

Des derniers renseignements officiels reçus à Paris, il résulte que la mine d'or Électra doit être indiscutablement placée au nombre des plus riches mines d'or du monde entier.

La Société qui la dirige procède avec une sagesse destinée à empêcher toute spéculation malsaine sur ces titres.

L'avenir récompensera largement ceux qui sauront, dès le début, s'intéresser avec confiance. Au surplus, tous ceux qui, jusqu'ici, ont pris des renseignements sur cette entreprise, ont été saisis par les perspectives d'avenir qui lui sont réservées d'une façon qui s'impose.

Nous n'insisterons que davantage pour que nos lecteurs et amis nous écrivent pour nous prier de leur adresser tout le dossier de l'affaire et pour qu'ils puissent à temps profiter d'une occasion de placement comme il s'en rencontre rarement.

# Bibliographie

## ÉTRENNES 1892

*SOIXANTE-DOUZIÈME ANNÉE*

## JOURNAL DES DEMOISELLES
ET
## PETIT COURIER DES DAMES RÉUNIS

ÉDITION PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

| | Trois mois | Six mois | Un an |
|---|---|---|---|
| Paris, | 7 fr. | 13 fr. | 25 fr. |
| Seine, | 7 fr. 50 | 14 fr. | 27 fr. |
| Départements, | 8 fr. | 15 fr. | 29 fr. |

58 gravures de modes — 200 patrons de grandeur naturelle — 24 albums renfermant plus de 1,000 dessins de Travaux divers ou Broderies — Tapisseries coloriées — Cartonnages — Imitations de peinture — Musique — Alphabets.

Cette édition, la plus complète et la plus utile des publications de ce genre, donne, le premier samedi du mois, la livraison de l'Edition mensuelle, et tous les autres samedis une livraison illustrée de costumes et de dessins de travaux intercalés dans le texte. Renseignements sur la mode. Chronique parisienne. Nouvelles du monde et des théâtres. Romans.

C'est le véritable journal de la famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral au côté pratique des travaux d'intérieur.

On s'abonne en envoyant un Mandat-poste à l'ordre de M. Fernand THIÉRY, directeur du Journal, 48, rue Vivienne.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35e années. — Sommaire du numéro du 12 décembre 1891 : — Gravures : — Portrait de M. Alphand. — Buste de S. M. Dom Pedro II. — Chapelle ardente de l'Emperenr du Brésil à l'Hôtel Bedfort. — Séance d'échecs au Grand Cercle et Cercle des échecs. — L'usine Popp. — M. Jauffret, évêque de Bayonne. — M. Popp. — L'escrime à Paris. — L'Académie de l'Escrime : les concours annuels, (6 dessins de Régamey).

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Les Théâtres, par H. Lemaire. — Nouvelle : Un homme fort, par Victor Fournel. — A travers la science, par Emile Gauthier. — Echecs et Récréation de la famille, par S. Rosenthal et Layaud, etc.

En supplément, se trouve la suite du roman de M. Gustave Toudouze : Le vertige de l'inconnu illustré en couleur par M. Marold

Le numéro 50 centimes.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire de la 1615e livraison (19 décembre 1891). — De Paris au Tonkin. — A travers le Tibet inconnu, par M. Bonvalot. (1889-1890). — Texte dessins inédits. — Tous les dessins de ce voyages sont exécutés d'après les photographies prises par le prince Henri d'Orléans. — 12 gravures de Riou, Clément, Vogel, A. Paris, A. Pépin, et de Taylor.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 994e livraison (29 décembre 1891). — Texte : Les Trésors de la Fable, par le commandant Stauy. — Un Robifison de six ans, par C. Amero — La mort du chevrier, par Henri Latour. — La marine de guerre française, par Alan de Skaer. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Myrbach, Vogel, Ruff, etc.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

BREVETS D'INVENTION
MARQUES MODELES
OFFICE DE
L'INDUSTRIE MODERNE
POUR LA GARANTIE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
EN FRANCE & A L'ÉTRANGER
Consultations écrites techniques et légales.
Direction des procès en contrefaçon, mise en exploitation des inventions.
L'Imprimerie du Journal se charge spécialement de la
VULGARISATION DES INVENTIONS
208 Rue Lafayette — PARIS

PILULES GICQUEL
PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Embarras d'estomac et d'intestins
Manque d'appétit
Maux de tête, Etourdissements
Congestions, Goutte
Douleurs, Rhumatismes
1f50 LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### FÊTES de Noël 1891 et du Premier de l'An 1892

A l'occasion des *Fêtes de Noël et du Premier de l'An*, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour réduits de 25 %, délivrés aux prix et conditions de son Tarif spécial A n° 9 :

1° **Noël** — Les billets aller et retour délivrés les jeudi 24 et vendredi 25 décembre seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 28 décembre ;

2° **Premier de l'An**. — Les billets aller et retour délivrés du mardi 29 décembre au lundi 4 janvier inclus seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 5 janvier.

Ces billets conserverons la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celles ci-dessus fixées.

AUDOUARD
Ex-Professeur de
PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
*Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.*
CHIRURGIEN-DENTISTE
A BRIVE
Se rendra à CAHORS, le 4me mercredi de chaque mois
HOTEL DU PALAIS-NATIONAL
DENTS & DENTIERS
De tous systèmes et à tous les prix
PRIX MODÉRÉS
Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire
FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

*Adresse télégraphique :* AUDOUARD, BRIVE

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,
LA REVALESCIÈRE
Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catharrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. Mlle GAUGUELIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., soit environ 20 c. le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, **Vinel**, droguiste.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES
et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).
**La petite Carte de poche**
DU LOT

VIN de VIAL
TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
*Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.*
Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX
*Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.*
Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'**Anémie**, la **Chlorose**, la **Phthisie**, la **Dyspepsie**, les **Gastrites**, **Gastralgies**, la **Diarrhée atonique**, l'**Age critique**, l'**Etiolement**, les longues **Convalescences**. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.
*LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON*
Dépôt dans les principales pharmacies.

LE VIN D'OR
APÉRITIF A BASE DE QUINQUINA
Louis FERBER et Fils, Lyon, demandent dans chaque département un concessionnaire responsable avec références sérieuses.

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME
DE LAGASSE Pharm. à Bordeaux.
Le seul préparé avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les *rhumes, toux, grippes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrouements.*
*DÉPOT : Toutes Pharmacies.*

SANTAL DE MIDY
*Pharmacien à Paris*
Supprime **Copahu, Cubèbe** et **Injections**, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Chaque capsule porte en noir le nom MIDY
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

LE TÉLÉGRAPHE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

VIGNES AMÉRICAINES
GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS
DE
VICTOR COMBES
PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR
Lauréat du Concours des Vignobles de 1891
*Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire*
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
A VIRE, PAR PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)
PRIX-COURANT
(SAUF VARIATIONS)
*HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892*
*NOTA.* — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.
**Tous nos plants sont garantis authentiques**
*VIENT DE PARAITRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).*
PLANTS DE 1er CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES

| | Boutures le cent | Boutures le mil. | Racinés le cent | Racinés le mil. |
|---|---|---|---|---|
| Black Défiance | 15 | 100 | 20 | 150 |
| Canada | 6 | 50 | 15 | 120 |
| Cunningham | 2 | 15 | 8 | 60 |
| Cynthiana | 4 | 30 | 20 | 150 |
| Croton | 50 | | 60 | |
| Duchess | 50 | 400 | 50 | |
| Herbemont | 2 | 15 | 8 | 60 |
| Herbemont d'Aurelle | 50 | 300 | 40 | |
| Herbemont Touzan | 40 | 300 | 30 | |
| Herbemont Blanc | 30 | | 20 | |
| Jacquez à gros grains | 2 | 15 | 5 | 45 |
| Jacquez d'Aurelle | 25 | | 50 | |
| Jacquez d'Aurelle Cazalis | 300 | | | |
| Othello | 2 | 18 | 8 | 60 |
| Noah | 8 | 60 | 15 | 140 |
| St-Sauveur (extra-fertile) | 25 | 200 | 40 | 300 |
| St-Sauveur infertile | 8 | 60 | 10 | 80 |
| Sécrétary | 20 | 150 | 40 | 300 |
| Sénasquas | 6 | 50 | 15 | 100 |
| Triumph | 15 | 140 | 25 | 200 |
| Berlandieri | 50 | | 80 | |
| Cinérea | 50 | | 80 | |
| Cordifolia | 10 | | 25 | 200 |
| Riparia large feuille | 2 | 15 | 5 | 40 |
| Rupestris large feuille | 4 | 35 | 10 | 80 |
| Rupestris Ganzin | 15 | 120 | 25 | |
| Solonis | 2 | 15 | 7 | 60 |
| Vialla | 2 | 15 | 7 | 60 |
| York-Madeira | 3 | 25 | 8 | 70 |

Plant de la Drôme ou Clinton, boutures 15 fr. le mille, racinés 60 fr.

PLANTS FRANÇAIS
*Greffés et soudés sur les porte-greffes ci-contre :*

| | le cent | le mil. |
|---|---|---|
| Aspiran teinturier Bouschet | 25 | 250 |
| Carignan Bouschet | 25 | 250 |
| Aramon teinturier Bouschet | 22 | 200 |
| Alicante Bouschet | 20 | 180 |
| Alicante Henry-Bouschet | 25 | 200 |
| Grand noir de la Calmette | 25 | 250 |
| Terret Bouschet | 25 | 200 |
| Portugais bleu | 35 | 250 |
| Côt ou Auxerrois | 25 | 200 |
| Aramon | 22 | 200 |
| Chasselas du 22 juillet | 30 | 250 |
| Chasselas ordinaires | 22 | 200 |
| Muscat noir | 30 | |
| **Boutures pour greffons** | | |
| Aspiran teinturier Bouschet | 15 | 100 |
| Carignan Bouschet | 20 | 150 |
| Aramon teinturier Bouschet | 10 | 80 |
| Alicante Bouschet | 3 | 20 |
| Alicante Henry-Bouschet | 5 | 40 |
| Grand noir de la Calmette | 20 | 150 |
| Terret Bouschet | 10 | 80 |
| Portugais bleu | 20 | 150 |
| Plant de la beauté | 50 | |
| Plant Gouny | 50 | |
| Castet | 3 | 25 |
| Néhélescol (1) noir | 50 | |
| » blanc | 50 | |

(1) *Raisin de 0,80 de long.*

***RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo.***
*Pince Aliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilog.*
NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.
**Rendus franco en gare de Cahors**

EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté
M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA
GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France
15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES
75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.
La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
ou un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

*Le propriétaire-gérant :* LAYTOU.